

Département des Pyrénées Atlantiques

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE De la commune de BRISCOUS

Séance du 3 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Annie LAGRENADE.

Présents : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine CHEVERRY-PALUAT Danielle DASSÉ, Maryannick DOYHENARD, Monique ETCHEVERRY, Annie LAGRENADE, Paulette MONIEZ, Stéphanie SIBERCHICOT, Rose URRIZA.

Absents : Christine BIZEAU, (excusée, procuration Mme DASSÉ), Agnès CELESTIN (excusée), Eliane ITHURBIDE (excusée), Sylvie JOCOU (excusée, procuration Mme URRIZA), Florence DOYHAMBEHERE (excusée, procuration Mme DOYHENARD), Xabi IRIGOYEN, Didier JUILLET (excusé).

Mme Annie LAGRENADE, Vice-Présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte rendu du CA du 23 janvier 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1- Bilan d'activités CCAS 2018 et projets 2019

La Vice-Présidente présente le bilan d'activités 2018 de l'ensemble des services du CCAS et les projets de l'année 2019, qui a été adressé à l'ensemble des membres. Ce bilan n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au bilan d'activités 2018 et projets 2019.

Délibération n°2 - Approbation du compte de gestion

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, et avant l'approbation du Compte Administratif, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°3 - Approbation du compte administratif 2018

La Vice-Présidente s'étant retirée, le Conseil d'Administration, vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes:

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	644 655,00
	Réalisé :	635 917,61

Investissement

Dépenses	Prévu :	9 100,00
	Réalisé :	7 274,79

Recettes	Prévu :	644 655,00
	Réalisé :	639 552,13

Recettes	Prévu :	9 100,00
	Réalisé :	7 733,00

Résultats de clôture de l'exercice 2018

Fonctionnement :	3 634,52
------------------	----------

Investissement :	458,21
------------------	--------

Résultat global :	4 092,73
-------------------	----------

Délibération n°4 - Affectation du résultat 2018

Afin de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Administration, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat pour l'exercice 2018 comme suit:

- Résultat de l'exercice :	3 634,52
- Excédent reporté :	27 708,04
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	31 342,56
- Excédent d'investissement :	458,21
- Excédent reporté :	1 310,00
Soit un excédent d'investissement cumulé :	1 768,21
- Résultat global 2018 :	33 110,77

RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) :	1 768,21
--	----------

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	25 810,56
--	-----------

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	5 532,00
--	----------

Délibération n°5 - Budget primitif 2019

Le budget primitif du CCAS, adopté à l'unanimité, s'établit à 645 026€ pour les dépenses de fonctionnement et à 8 000€ pour les dépenses d'investissement. Il est ajusté sur la base des grands axes suivants :

- Continuité des services de restauration, accueil périscolaire, accueil de loisirs et local jeunes,
- Activités 3^{ième} âge,
- Secours,
- Subvention LAGUNTZA.

Délibération n°6 - Avenant CDD

La Vice-Présidente rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2017, le Conseil d'Administration a créé un emploi d'assistant territorial socio-éducatif qui est actuellement pourvu par le recrutement d'un agent en Contrat à Durée Déterminée depuis le 2 octobre 2018.

Pour tenir compte des dispositions réglementaires du décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale et des décrets n°2017-901 et 904 du 9 mai 2017, il est nécessaire de mettre à jour le contrat de travail, en y apportant plusieurs précisions, notamment :

- le changement de la catégorie hiérarchique de classement de l'emploi,
- la rémunération,

Il apparaît que compte tenu des missions assurées, le poste relève de la catégorie hiérarchique A. Il est proposé que l'emploi soit doté d'une rémunération afférente à l'indice brut 404 (au 1^{er} janvier 2017).

Après avoir entendu la Vice-Présidente dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DÉCIDE • que le poste relève de la catégorie hiérarchique A
• que cet emploi est doté d'une rémunération afférente à l'indice brut 404 (au 1^{er} janvier 2017)

PRÉCISE • que le recrutement a été effectué sur la base de l'article 3.2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale.
• que les modifications seront effectives au 1^{er} avril 2019.
• que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE • la Vice-Présidente à signer l'avenant au contrat de travail correspondant.

Délibération n°7 - Convention d'objectifs crèche LAMINAK

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

AUTORISE la Vice-Présidente à signer la convention entre le C.C.A.S. et l'Association LAGUNTZA ETXERAT.

En pièce jointe, la convention d'objectifs pour l'année 2019.

8/ Questions diverses :

- Une ouverture d'une ligne de trésorerie est envisagée afin de pallier le manque de trésorerie sur le 1^{er} semestre de l'année dans l'attente des subventions versées par les partenaires.
- Dans le cadre de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, un arrêté doit être pris désignant la commune, délégué à la protection des données personnelles pour le CCAS.

- Depuis 2014, un nouvel outil de gestion a fait son apparition dans le paysage indemnitaire. Il s'agit du régime indemnitaire des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Il répond aux objectifs de simplification et d'harmonisation face aux nombreuses primes existantes dans la fonction publique et tient compte des fonctions et de l'engagement professionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, fin du Conseil d'Administration à 19h30.

Briscous le 8 avril 2019,

La Vice-Présidente du C.C.A.S
A.LAGRENADE

C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34

